

## Directeur de crèche H/F

Educateur territorial de jeunes enfants, Puéricultrice territoriale, Infirmier territorial en soins généraux

**Organisme émetteur :** VILLE DE VERSAILLES

**Référence :** 2026-VERSAILLES-663

**Localisation du poste :** Versailles (78000)

### Direction concernée

PETITE ENFANCE

### Domaine d'activité

Enfance et famille

### Service concerné

PETITE ENFANCE

### Catégorie du poste

A

### Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

### Type de poste

Poste à temps complet

## Vos missions

### Missions principales

- Piloter et assurer une gestion optimale de l'établissement
- Encadrer une équipe de professionnels compétents et impliqués
- Assurer la sécurité, le bien-être et l'épanouissement des enfants
- Soutenir la fonction parentale et développer des relations de confiance avec les familles
- Concevoir des projets pédagogiques

### Ce que nous recherchons chez vous :

- Un diplôme conforme à la réglementation ( infirmière ou équivalent avec expérience en direction)
- Un sens des responsabilités
- Une capacité d'adaptation
- Une énergie communicative et des projets
- Une capacité à fédérer et à motiver votre équipe
- Un sens du service public

### Ce que nous vous offrons :

- Un environnement de travail stimulant
- Un projet éducatif qui laisse place à la créativité
- Des équipes compétentes et engagées
- Des opportunités de formation et d'évolution professionnelle
- L'appui d'une équipe pluridisciplinaire composée d'un médecin, d'une infirmière, de psychologues et psychomotricien

## Votre profil

### Formation

Formation

- Diplôme infirmière, ou équivalent

Expérience

- Expérience significative exigée sur un poste similaire

Savoir-faire

- Compétences managériales et de communication avérées

Savoir-être

- Organisée et savoir faire preuve d'anticipation
- Sens des responsabilités

- Capacité d'adaptation aux situations
- Sens des responsabilités
- Sens du travail en équipe et en partenariat
- Sens du service public

## **Conditions d'emploi**

### **Contrainte(s) liée(s) au poste**

#### **Cycle de travail**

Selon les établissement plusieurs cycles de travail sont proposés :

- Temps de travail annualisé : congés une semaine à chaque période de vacances scolaires, 2 semaines à Noël et 6 semaines l'été
- 39h hebdomadaires : 25 jours de congés, 23 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

#### **Avantages**

- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année
- Parcours professionnel évolutif par le biais d'accompagnement de formations
- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)